

Voici des informations importantes et pertinentes de la Direction

- 1) **NOUVEAUTES** Le règlement pré-parascolaire et leurs tarifs ont été mis à jour au 01.07.2022 et se trouvent sur notre site web. Les modifications sont surlignées en jaune afin de faciliter votre prise de connaissance.
- 2) Nous vous rappelons les modifications ou les clarifications suivantes :
 - **2.6 Résiliation de contrat**
 - Le délai de 60 est réduit à 30 jours pour les UAPE.
 - **2.11 Absences**
 - Précision sur les heures avant lesquelles il faut avertir d'une absence afin que le repas ne soient pas facturés.
 - Rappel de la responsabilité du parent de signaler systématiquement à la structure toutes les absences de son enfant car le personnel est planifié en fonction des présences et absences des enfants.
 - **7.4 Types d'absences**
 - Précisions du fonctionnement de la facturation suite à certaines questions de parents
 - **7.5 Système de facturation**
 - Explication du fonctionnement du système de facturation suite à certaines questions de parents
 - **En cas de mauvaise connaissance du point 7.5**
 - Possibilité d'ajuster le contrat **uniquement pour des réductions de la fréquentation**, via le remplissage du formulaire de modification de contrat, avec effet immédiat jusqu'à fin août 2022, dernier
 - **En ce qui concerne les augmentations de la fréquentation, il faudra compléter le formulaire de modification qui sera traité dans les 30 jours (art. 2.5)**
En rouge, précision ajoutée le 19.07.22/ la Direction

Nous vous laissons le soin de prendre connaissance de la mise à jour de ces documents et nous restons à disposition pour des questions éventuelles.

Nous vous remercions pour vos retours qui nous permettent de continuellement enrichir la qualité de service de la Fondation et de vous apporter de la clarté.

En vous souhaitant une belle journée,

Cordialement,

La Direction